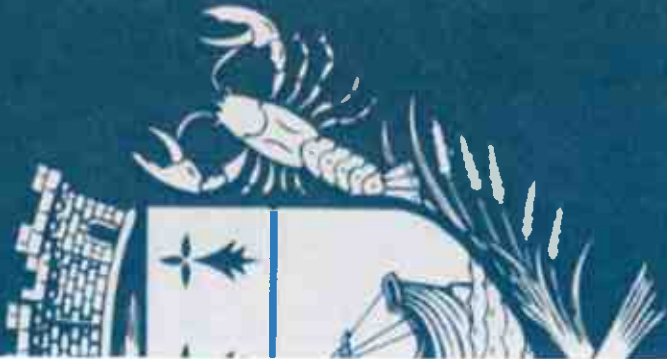




VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN



29/11/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **18 DEC. 2021**

ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

BUDGET PREVISIONNEL 2022

Rapport de présentation

VILLE DE PLOEMEUR (budget principal et annexes)

Conseil Municipal du 14 décembre 2021

BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2022

1



Les obligations légalles du vote du budget primitif

25/11/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le **18 DEC. 2021**
ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) prévoit « qu'une **présentation** brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de **permettre** aux citoyens d'en saisir les **enjeux**. »

Elle doit être mise en ligne sur le site internet de la Ville à compter de l'adoption des **délibérations** auxquelles elles se **rapportent**.

COMPRENDRE LE BUDGET

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise **les recettes et les dépenses** de la commune pour une année civile. Il doit être voté chaque année **au plus tard le 15 avril**.

Le maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus et les services municipaux. Le conseil municipal quant à lui vote le budget.

Le budget communal est divisé en 2 parties **appelées** « section » : une pour le **fonctionnement** et une pour l'**investissement**.

Une fois voté, le budget est transmis :

- à la Préfecture dont les services contrôlent la légalité,
- à la Direction générale des finances **publiques** (DGFIP) qui s'assure de la sincérité des écritures et de la bonne **application** des procédures comptables.

DIFFÉRENTES ÉTAPES DANS L'ÉLABORATION DU BUDGET

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est la première étape. Il s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire qui intègre une présentation de la dette, **des** ressources humaines et des projets **d'investissement** futurs. Son objectif est de présenter en **séance** publique, les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir. Ce débat est obligatoire et se tient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget **primitif**. Il s'est tenu le 10 novembre 2021.

Le **budget primitif** : c'est le premier acte **budgétaire** de l'année, il prévoit les **dépenses et les recettes** pour l'année entière.

Les décisions modificatives : elles permettent, au cas par cas, de modifier le montant ou l'affectation des crédits pour s'adapter aux **besoins** en cours d'année.

Le compte administratif : il constitue l'arrêté **des** comptes de la Ville et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante.

Le compte de gestion : il s'agit de la comptabilité du trésorier. L'arrêté des comptes de la ville officialisé par le **vote** du compte administratif doit être conforme à l'arrêté au compte de gestion.

FONCTIONNEMENT OU INVESTISSEMENT ?

La section de **fonctionnement** retrace toutes les opérations qui **concernent** l'exploitation, **autrement** dit, la gestion courante des services.

On y retrouve principalement :

- **en dépenses**, les charges de **personnel**, les achats de fournitures et de services, les dépenses d'entretien courant, les frais financiers des emprunts, les subventions versées **aux associations**...
- **en recettes**, les ressources fiscales, les dotations versées par l'État...

La section d'**investissement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la Ville.

Elle concerne essentiellement :

- **en dépenses**, les acquisitions, les travaux, le remboursement du capital de la dette...
- **en recettes**, l'**auto-financement** : c'est-à-dire l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, les subventions d'équipement reçues, les cessions, les emprunts...

BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal, le conseil municipal vote des budgets annexes. Chaque budget doit là encore être voté en **équilibre**. Les budgets annexes permettent d'établir le **coût réel** d'un service.

La ville dispose au 1^{er} janvier 2022 d'un :

- budget d'**aménagement de la zone de Kerdroual** qui retrace les dépenses et **recettes** pour l'aménagement de la zone d'activité
- budget de **la restauration municipale** qui a **vocation** à enregistrer les dépenses et recettes de la cuisine centrale. Celle-ci produit chaque jour les repas pour les écoles, les EHPA/EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées **dépendantes** ou non) et pour le portage de repas à domicile.



RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE 2021-2026

LA STRATEGIE FINANCIERE DE LA VILLE

Les incertitudes du contexte sanitaire en France et le manque de visibilité financière à court et moyen terme au niveau national justifient que la collectivité poursuive en 2022 et les années suivantes la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en améliorant le service public offert à la population

Objectif 1 : Contenir le rythme de croissance des dépenses de fonctionnement au niveau de l'évolution des recettes de fonctionnement.

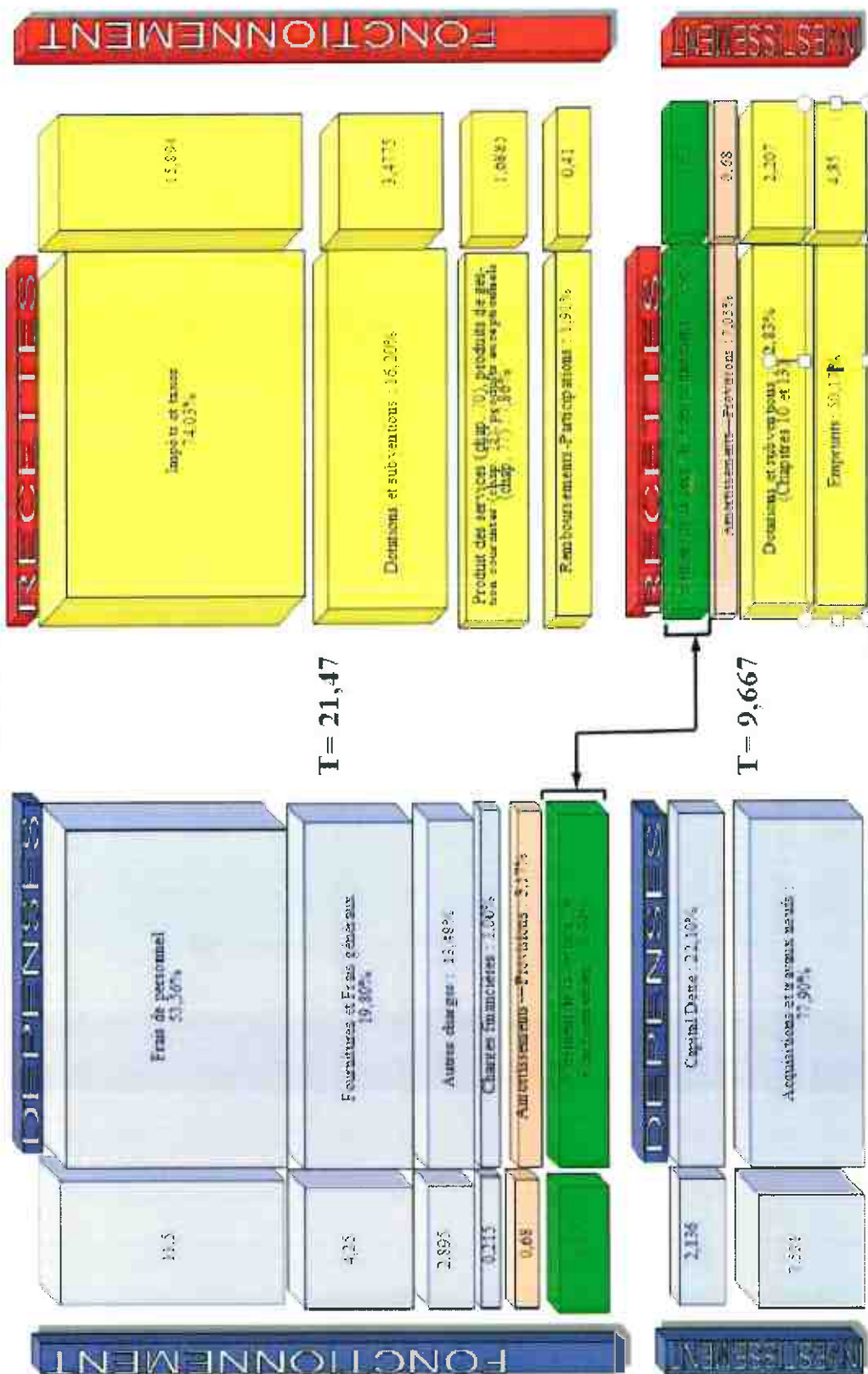
Objectif 2 : Poursuivre l'optimisation de l'organisation et des activités des services.

Objectifs 3 : Assurer un niveau d'investissement adapté aux besoins et moyens.

Objectif 4 : Ne pas dégrader la capacité de désendettement au-delà des standards acceptés.

Objectif 5 : Ne pas augmenter les taux d'imposition locaux.

LA STRUCTURE DU BUDGET 2022 (en M€)





VILLE DE PLOEMEUR
MÉRIDIAN

Un budget marqué par la poursuite de la réforme de la Taxe d'habitation

Poursuite de la réforme de
la fiscalité locale avec la
suppression du second 1/3
de taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de
contribuables les plus aisés

La TH sur les résidences
secondaires et la taxe sur
les logements vacants sont
maintenues respectivement
sous le nom de taxe
d'habitation sur les
résidences secondaires et
autres locaux meublés non
affectés à l'habitation
principale » (THRS) et de
taxe sur les locaux vacants
(TLV) ;

29/11/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

18 DEC. 2021

ID : 056-215601626-20211214-DE20211209A-BF

FONCTIONNEMENT / LES RECETTES

Une dynamique portée par l'évolution des bases fiscales sans hausse des taux d'imposition
et par les droits de mutation

Chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2021	Evolution (en %)
70	PRODUITS DE SERVICES...	1 294 500,00 €	1 254 500,00 €	3,19%
73	IMPOTS ET TAXES	15 894 000,00 €	15 665 000,00 €	1,46%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 477 500,00 €	3 237 500,00 €	7,41%
013	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNEL	410 000,00 €	410 000,00 €	0,00%
75-77	PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	394 000,00 €	408 000,00 €	-3,43%
	RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	21 470 000,00 €	20 975 000,00 €	2,36%
72	TRAVAUX EN REGIE	0,00 €	0,00 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS ORDRE+CESSIONS	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL RECETTES	21 470 000,00 €	20 975 000,00 €	

Les recettes inscrites au chapitre 013 « remboursements de charges de personnel » (remboursements de l'assurance maladie pour les agents contractuels, de l'assurance statutaire pour les fonctionnaires (maternité, décès, maladie...), du Centre de gestion pour les décharges syndicales) sont maintenues au niveau des inscriptions de 2021 à 410 K€

Le produit prévisionnel des **impôts directs locaux** (chapitre 73), évalué à la hausse à 13 900 K€ en attente de la notification des bases d'imposition, comprend l'actualisation des valeurs locatives (+1%) et l'évolution physique des bases (nouveaux locaux ou modification des locaux existants) fixée à +1% pour la TH et la TF. Par ailleurs, conformément aux orientations budgétaires, les taux d'imposition resteront inchangés en 2022.

BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2022

5



Des concours
financiers de l'Etat
stables

Des produits des
services publics en
légère contraction et
représentant moins
de 7% des recettes

FONCTIONNEMENT / LES RECETTES

Des dotations d'Etat sans dynamique et une réforme de l'Attribution de Compensation

➡ **Les autres recettes fiscales** : le montant du FPIC (fonds de péréquation communale et intercommunal) institué en 2012 sera en hausse à 304 K€ en 2022 tout comme les droits de mutation (1.000 K€) sont réévalués en raison de la dynamique constatée depuis 2015.

➡ **Les concours financiers de l'Etat** (dotations et compensations fiscales – chapitre 74) seront stables et marqués par une légère décline de la dotation forfaitaire (2.480 K€ en 2022 contre 2.500 K€ en 2021) et la Dotation Nationale de Péréquation (417 K€ en 2022 contre 435 K€ en 2021). La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) sera abondée suite à la réforme de l'Attribution de Compensation (AC) et s'élèvera à 200 K€ en 2022 contre 55 K€ en 2021,

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire (DF)	3 502	3 131	2 763	2 549	2 509	2 513	2 502	2 486	2 481
Contribution RFP	-167	-375	-381	-194	0	-1	1	0	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	473	736	601	477	453	459	438	432	417
dont DSU	0	235	118	0	0	0	0	0	0
dont DNP	473	501	483	477	453	459	438	432	417
= DGF (A)	3 975	3 867	3 364	3 026	2 962	2 972	2 939	2 918	2 898
+ FPIC	195	317	330	306	294	295	209	308	304
= Fonds de péréquation (B)	195	317	330	306	294	295	209	308	304
Compensations fiscales (C)	262	415	259	368	392	424	474	235	235
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	4 432	4 599	3 953	3 700	3 648	3 691	3 622	3 460	3 436



➡ **Les recettes provenant de la location du patrimoine de la collectivité** (dont les bâtiments économiques) sont estimés à 370 €.



VILLE DE PLOEMEUR
MORILLON

Structure des
recettes de
fonctionnement
entre 2014 et 2022
Un accroissement
du poids des impôts
et taxes

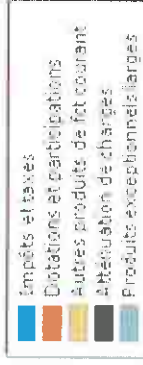
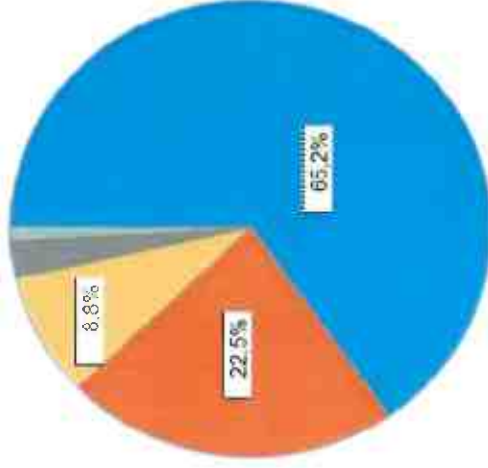
Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le **18 DEC. 2021**
ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

FONCTIONNEMENT / LES RECETTES

Une dynamique portée par l'évolution des bases fiscales et les droits de mutation

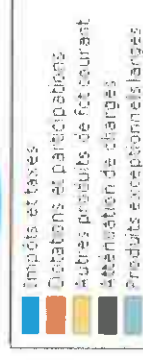
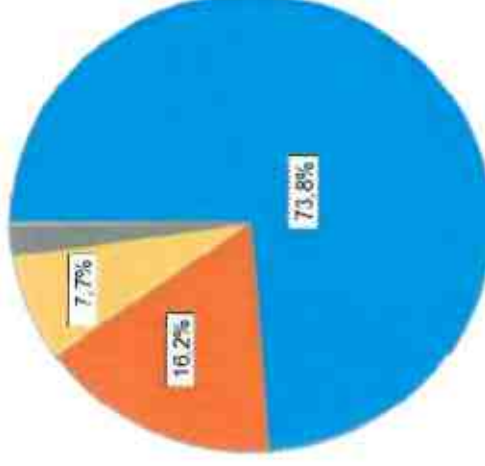
Chiffres issus du CA 2014

Structure des produits de fct 2014



Chiffres issus du BP 2022

Structure des produits de fct 2022





Des dépenses marquées par :

la mise en place du
contrat de
performance
énergétique de
l'éclairage public,
la revalorisation
salariale des agents
de la collectivité

le maintien d'une
politique d'action
sociale forte

FONCTIONNEMENT / LES DEPENSES

Des dépenses en hausse mais maintien d'un haut niveau d'autofinancement

Chap.	DEPENSES	BP 2022	BP 2021	Evolution (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 250 000,00 €	4 070 000,00 €	4,42%
012	CHARGES DE PERSONNEL	11 500 000,00 €	11 100 000,00 €	3,60%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 646 000,00 €	2 498 000,00 €	5,92%
66	CHARGES FINANCIERES	215 000,00 €	275 000,00 €	ns
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	249 000,00 €	183 000,00 €	ns
68	PROVISIONS POUR RISQUES FINANCIERS	0,00 €	20 000,00 €	ns
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	18 860 000,00 €	18 146 000,00 €	3,93%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES OP. ORDRE	0,00 €	0,00 €	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	680 000,00 €	729 000,00 €	
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	1 930 000,00 €	2 100 000,00 €	
	TOTAL DEPENSES	21 470 000,00 €	20 975 000,00 €	

Chapitre 011 : charges à caractère générale : +180 K€/ BP 2021 marquées principalement par :

- Article 61523 – Entretien des voies et des réseaux : contrat de performance énergétique de l'éclairage public (+150 K€)
- Article 6283 - Entretien des locaux : transfert en 2022 des crédits liés à l'externalisation de l'entretien ménager d'une majorité de locaux communaux (80 K€) et abondement de crédits complémentaires (+30 K€)



VILLE DE PLOEMEUR
Municipalité

Des charges à caractère générale
Évaluées à 4.250 K€
et marquées par :

Des réajustements de comptes

Des crédits alloués au contrat de performance énergétique de l'éclairage public,

A l'externalisation des prestations d'entretien ménager des principaux locaux communaux

29/11/2021

FONCTIONNEMENT / LES DEPENSES

Des dépenses en hausse mais maintien d'un haut niveau d'autofinancement

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **18 DEC. 2021**

ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF



Ajustement des budgets eau - article 61611
(-5K€) lié aux réalisations estimées de 2021 et **Electricité - article 60612** (-40K€) lié aux premiers impacts du contrat de performance de l'éclairage public,

Article 611 – Contrat de prestations de services : baisse de 70 K€ liée au transfert des crédits à l'article 6283 - entretien de locaux - et ajustement par rapport aux réalisations antérieures,



Article 615232 - Entretien de voies et réseaux : + 150 K€ lié au contrat de performance énergétique de l'éclairage public



Article 6068 - Fournitures diverses : diminution des crédits de 20 K€ pour les dépenses effectuées dans le cadre de la crise sanitaire (masques, gel...) et ajustement en fonction des réalisations constatées en 2021



Article 616 – Primes d'assurances : +27 K€ lié au renouvellement des marchés d'assurances



Article 62876 – Redevances déchets : crédits liés à la redevance due à Lorient Agglomération pour le ramassage des déchets (+35 K€)

Article 6283 - Entretien des locaux : transfert de l'article 611 (70 K€) et abondement de crédits (+30 K€) pour l'externalisation de l'entretien ménager de locaux communaux





VILLE DE PLOEMEUR

Municipalité

Des charges de

personnel marquées
par la mise en place

des lignes directrices

de gestion RH et

notamment

l'harmonisation du

temps de travail des

agents et la

revalorisation de leur

régime indemnitaire

Des charges

financières en forte

baisse liées à la

contractualisation

limitée d'emprunts

ces dernières

années

Une hausse de

130 K€ de la

subvention versée

au CCAS 2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

18 DEC. 2021

ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

FONCTIONNEMENT / LES DEPENSES

Des dépenses en hausse mais maintien d'un haut niveau d'autofinancement

Chapitre 012 - Charges de personnel : abondement de la masse salariale à 11,5 M€ (+400 K€) lié :

- Au Glissement Vieillesse Technicité estimé à + 107 K€
- A la revalorisation du SMIC (mesure nationale) : + 50 K€
- A la revalorisation du régime indemnitaire des agents (mesure locale) : +185 K€
- Au versement d'allocations chômage retraite invalidité : + 40 K€



Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

+148 K€ (Article 65736 : +130 K€ de subvention d'équilibre versée au CCAS)



Chapitre 66 – Charges financières :

Diminution de 60 K€ des intérêts de la dette

Autres charges (exceptionnelles, reversement de fiscalité) : augmentation de 67 K€ liée à la réforme de l'attribution de compensation versée par la ville (neutralité des montants avec l'abondement de la Dotation de Solidarité Communautaire)



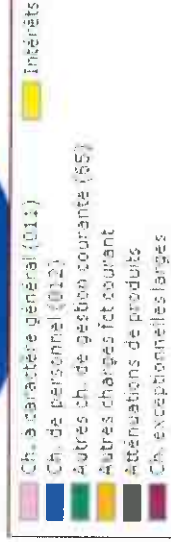
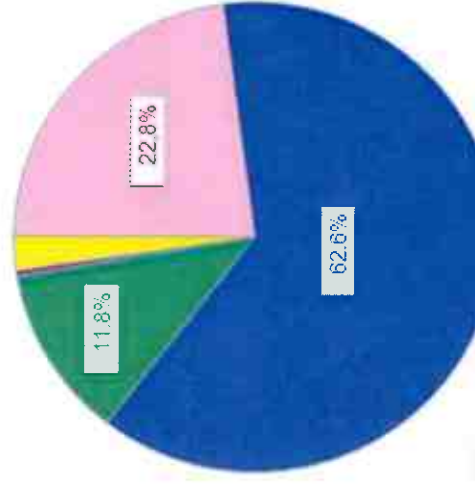
Structure entre
2014 et 2022
marquée par une
stabilité des
dépenses de
fonctionnement
entre 2014 et 2022

FONCTIONNEMENT / LES DEPENSES

Des dépenses en hausse mais un autofinancement maintenu à un haut niveau

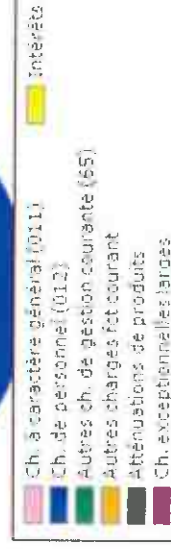
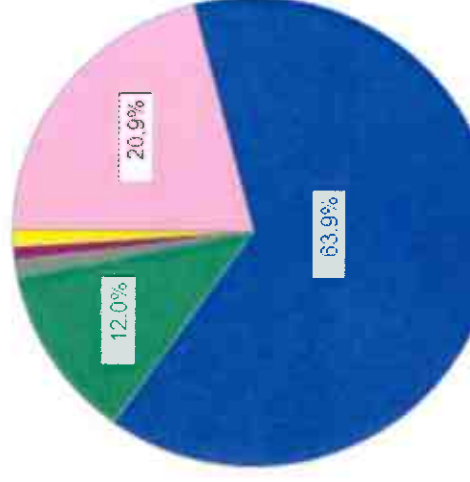
Chiffres issus du CA 2014

Structure des charges de fct 2014



Chiffres issus du BP 2022

Structure des charges de fct 2022





VILLE DE PUZOS
MAYEUR

Avec une hausse des dépenses de fonctionnement de 715 K€ (-49 K€ avec les opérations d'ordre) et une hausse de 495 K€ des recettes, l'autofinancement estimé en 2022 diminue de 170 K€ à 1.930 K€.

29/11/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le **18 DEC. 2021**
ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

FONCTIONNEMENT / AUTOFINANCEMENT

TOUT EN MAINTENANT LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX, LE BUDGET 2022 SE CARACTERISE PAR LE MAINTIEN D'UN HAUT NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT

Recettes de fonctionnement : +2,36%

Dépenses de fonctionnement : +3,93%

Autofinancement dégagé de 1 930 K€ en 2022 (2 100 K€ en 2021)



VILLE DE PLOEMEUR
MORbihan

18 Emprunts

Encours de dettes
au 01/01/2022

14.585.760 €

94,55% sécurisée

Taux moyen : 1,54%

Durée de vie
résiduelle
9 ans et 4 mois

Ligne de trésorerie
2 M€

29/11/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 18 DEC. 2021
ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

LA DETTE ET LA TRESORERIE

Une dette saine et des ratios d'encours inférieurs à la strate



UNE DETTE ET UNE TRESORERIE SAINES POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS

Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 924 197 €	88,61%	1,46%
Variable	866 666 €	5,94%	0,09%
Barrière	794 896 €	5,45%	4,42%
Total	14 585 760 €	100,00%	1,54%

Charte de Gissler

Risque de crédit

Taux des 18 prêts = 1,54% à 2021



A
B
C
D
E
F



Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
SFIL	3 352 666 €	22,99%
ARKEA	4 636 000 €	31,78%
CAISSE D'EPARGNE	2 908 712 €	19,94%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 433 360 €	9,83%
CREDIT FONCIER DE France	866 667 €	5,94%
SOCIETE GENERALE	794 897 €	5,45%
Autres prêteurs	593 459 €	4,07%
TOTAL	14 585 760 €	100,00%

Dettes classées en A1 : 13.790.864 €
(17 contrats soit 94,55 % de l'encours)

Dettes classées en B1 : 794.897 €
(1 contrat soit 5,45 % de l'encours)

BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2022

13



VILLE DE PLEMEUR
MUSSEHAN

Encours de dettes
au 01/01/2022

14 585 760 €
(791 € par habitants)

Annuité de la dette

2 340 K€
(127 € par habitants)

29/11/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **18 DEC. 2021**

ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

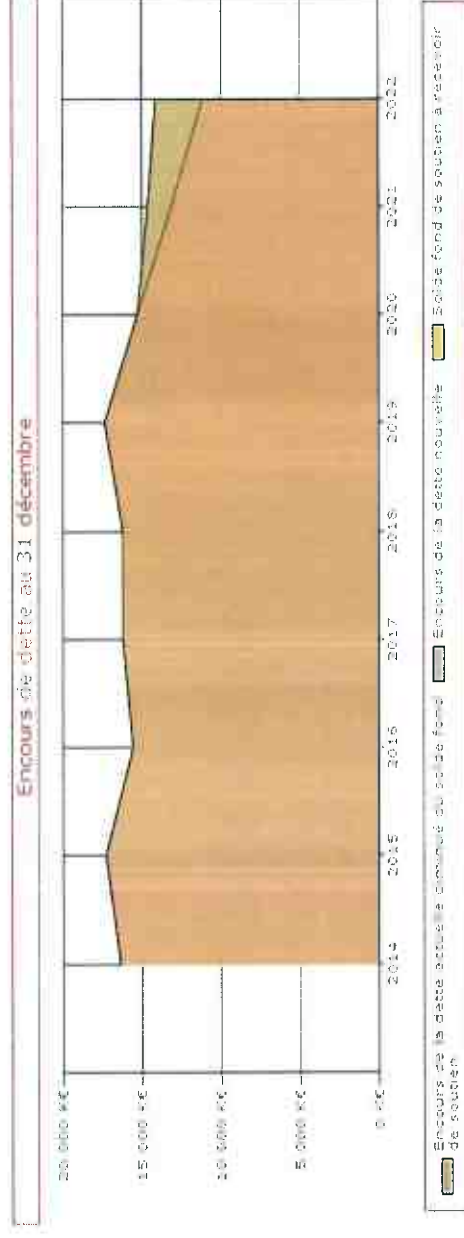
LA DETTE ET LA TRESORERIE

Une dette saine et des ratios d'encours inférieurs à la strate

Encours de la dette de la ville et des budgets annexes :

14 585 K€ (791 € par habitants) au 01/01/2022

15 276 K€ (828 € par habitants) au 01/01/2021



Annuité de la dette de la ville et des budgets annexes :

2 340 K€ (127 €/habitants) au 01/01/2022

2 368 K€ (128 €/habitants) au 01/01/2021



Maintien d'un ratio
d'endettement < à
7 ans

Optimisation de la
dette et maintien
d'une structure
majoritairement à
taux fixe

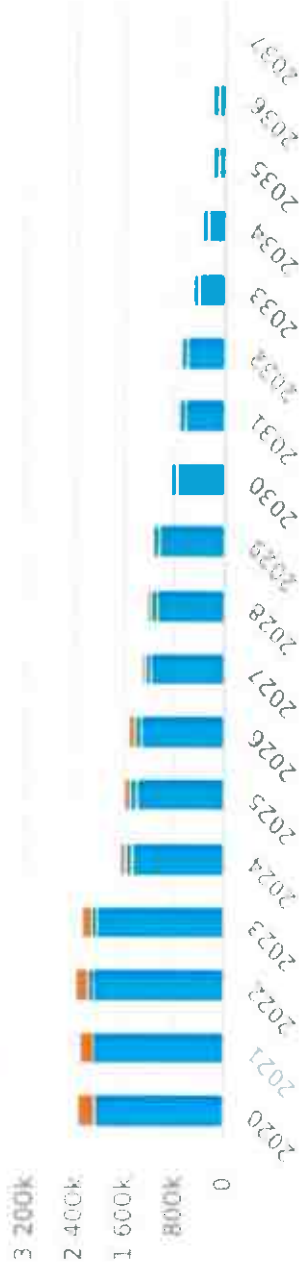
Ajustement du
volume d'emprunt
contracté en
fonctions des
besoins de
financement

29/11/2021

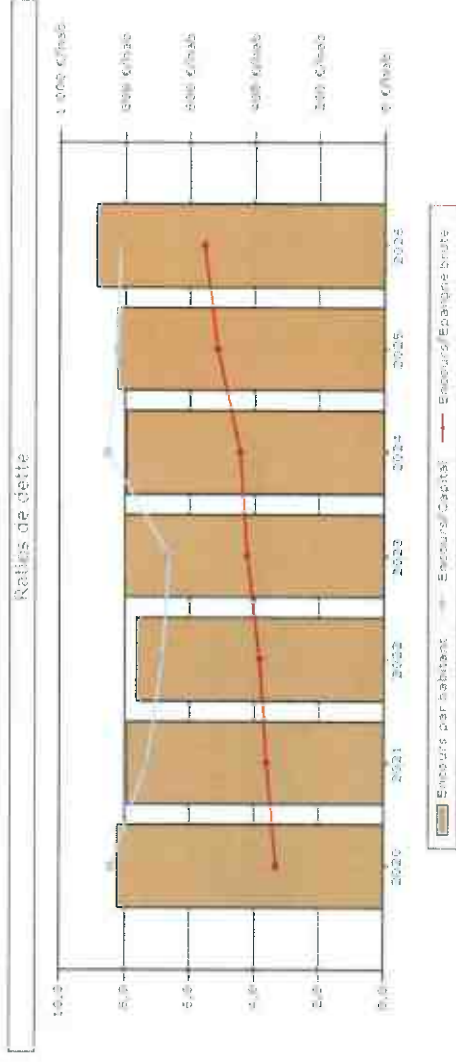
LA DETTE ET LA TRESORERIE

Une dette saine et des ratios d'encours inférieurs à la strate

● Intérêts simulés ● Intérêts ● Capital simulé ● Capital



Diminution de
l'annuité du fait de
l'arrivée à échéance
d'emprunts en 2024



Diminution de
l'encours de dette et
maintien d'une
soutenabilité de la
dette < 7 ans sur les
prochaines années



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

7,446 Millions d'euros
d'investissement en
2022

Répartis entre

1,667 M€ de dépenses
récurrentes (matériel,
travaux d'aménagement
de voirie...)

5,779 M€ de nouvelles
dépenses (Cuisine
centrale,
aménagement à
Kerroch, au Fort Bloqué
dans le cadre du CAT ...)

29/11/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le **18 DEC. 2021**
ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

INVESTISSEMENT 2022

Un haut niveau de dépenses d'équipement

BUDGET PRIMITIF 2022 REPARTITION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Montant : 7,446 M€
(hors capital dette)

Aménagements
urbains - déplacements
2,076 M€
27,88%

Services généraux
0,75 M€
10,07%



Politiques éducatives,
sportives, culturelles et de
jeunesse
3,086 M€
41,46%

Tourisme -
économie
1,534 M€
20,50%

BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2022

16



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Présentation en 2022
d'un Plan Pluriannuel
d'Investissement (PPI)

Un projet
politique articulé
autour des défis
majeurs tels que
l'urgence
climatique, la
place de la nature
en ville, la
construction de
logements
diversifiés,
l'avenir du cœur
de ville, ...

29/11/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le **18 DEC. 2021**
ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE

LES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT DU MANDAT

PLOEMEUR 2030 et la requalification urbaine du centre-ville en vue de dessiner une ville plus attractive, qui affirmera particulièrement sa vocation d'habitat tout en favorisant en son cœur le développement d'une offre commerciale diversifiée répondant aux besoins de tous



Crédit photo : Yannick Le Galvé

Construction de la **NOUVELLE CUISINE CENTRALE** à Kerdroual à proximité de la future **chaudière bois** et dans la continuité du projet du Pôle Municipal de Kerdroual pour un montant total estimé à 3,3 M€



Crédit photo : Bessipik

BP 2022 VILLE DE PLOEMEUR



Crédit photo : Maximilien Félétou

CONTRAT D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

La mise en œuvre du programme pluri-annuel d'équipements (PPI), outil au service de la stratégie touristique de la commune (*Fort Bloqué, Kerroch...*) et des projets de la ville



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

0,75 Millions d'euros
d'investissement en
2022

29/11/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le **18 DEC. 2021**
ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

INVESTISSEMENT 2022 SERVICES GENERAUX



Logiciels et matériels informatiques (renouvellement du parc informatique, logiciel métier STM, mise en place du parapheur électronique, migration des serveurs métier et de la messagerie...) : 245 K€

Renouvellement de véhicules, de matériel et de mobilier pour les services : 50 K€

Matériel pour la vie associative (stand, caisson...) : 11,5 K€

Extension et gros entretien des cimetières : 100 K€



Travaux de gros entretien des bâtiments communaux : 342 K€ (mises aux normes accessibilité, gros entretien de bâtiments, signalétiques, travaux d'économie d'énergie, réfection toiture zinc Mairie, sanitaires...)



BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2022



VILLE DE PLOEMEUR
Mairie

**3,08 Millions d'euros
d'investissement en
2022 dans
l'Education, la
Culture, la Jeunesse
et le Sport**

**dont 2,5 Millions
d'euros pour la
construction de la
cuisine centrale**



29/11/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le **18 DEC. 2021**
ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

INVESTISSEMENT 2022

EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORTS



Poursuite du câblage informatique des écoles (30 K€), fin du programme pluriannuel de mise en place de leds dans les écoles (70 K€), remplacement des menuiseries à l'école de la chataîgneraie (90 K€)

Renouvellement partiel du matériel informatique à l'espace culturel (20 K€), poursuite du programme de restauration des archives communales (15 K€), renouvellement de mobilier et d'instruments de musique à l'école de musique, travaux sur les cloches de l'église (22 K€), changement des projecteurs leds et du matériel vidéo de la salle de spectacles Océanis (27 K€)



Poursuite de l'aménagement de la plaine Oxygène – travaux salles COSEC (200 K€) - poursuite des investissements à Océanis dans le cadre du CREM (185 K€), renouvellement du parc de matériel sportif, d'autolaveuse, mise en place d'un programme pluriannuel de remplacement des clôtures...

19

BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2022



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

2,08 Millions d'euros
d'investissement en
2022 dans les
aménagement
urbains

29/11/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 18 DEC. 2021
ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

INVESTISSEMENT 2022 AMENAGEMENTS URBAINS - FONCIERS

Etudes topographiques... : 40 000 €



Amélioration des
déplacements et
gros travaux
d'entretien de voirie
: 750 K€



Contrat de
performance
énergétique de
l'éclairage public :
600 K€



Espaces publics/environnement :
Aménagement et rénovation des
espaces publics, entretien des chemins
de randonnée, plantations forêt,
études diverses (solaires, éoliennes,
schéma directeur énergie)... : 312 K€



Réserves foncières : 50 K€ (élargissement de voies)
Ports/plages: travaux de gros entretien et étude
sanitaire des eaux de baignade : 15 K€



BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOEMEUR 2022

20



VILLE DE PLOMEUR
MORBIHAN

1,5 Millions d'euros
d'investissement en
2022 dans les
aménagement
touristiques du
contrat d'attractivité
touristique

29/11/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le **18 DEC. 2021**
ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

INVESTISSEMENT 2022 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Aménagement des espaces publics : FORT BLOQUE (392 K€) et KERROCH avec la rénovation de la place Kermabon (792 K€), Ces crédits se rajoutent à ceux inscrits en 2021 (108 K€ pour le Fort Bloqué et 792 K€ pour Kerroch)

Poursuite de la
création
d'itinérances douces
cyclables : 242 K€



Etude sur le
devenir de la
carrière de
kerbrien: 24 K€



Signalétique et jalonnement touristique,
sécurisation et équipement des chemins existants,
valorisation du patrimoine



BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLOMEUR 2022



VILLE DE PLÉMEUR
MUNICIPALITÉ

Maintien d'un bon
niveau d'épargne
nette

Accroissement
significatif des
subventions
obtenues auprès
des partenaires

Rationalisation du
patrimoine
immobilier

29/11/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le **18 DEC. 2021**
ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT – RECETTES UN FINANCEMENT ASSURE PAR DES SUBVENTIONS EN HAUSSE ET LE MAINTIEN D'UN HAUT NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT

Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 1.390 K€ en 2022 et se décompose en :

- 890 K€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
- 500 K€ de taxe d'aménagement (TA)

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 827 K€

Les subventions d'équipement proviennent de l'Etat avec notamment la double attribution au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 234 K€ pour la rénovation énergétique des écoles et 160 K€ pour la construction de la cuisine centrale (Tranche 2, l'Etat ayant subventionné la tranche 1 à hauteur de 140 K€), 105 K€ de l'Agence Nationale du Sport pour la rénovation du COSEC, du Département (75 K€ au titre du Contrat d'Attractivité Touristique) et des amendes de police



Chapitre 16 : L'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre comptable du budget 2022 s'élève à 4.850 K€

Chapitre 28 : Les dotations aux amortissements et divers : 680 K€

Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : 1.930 K€ en 2022 contre 2.100 K€ en 2021

BUDGET PRIMITIF VILLE DE PLÉMEUR 2022





Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le **18 DEC. 2021**
ID : 056-215601626-20211214-DB20211209A-BF

LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE



Cuisine centrale



Zac de Kerdroual

VILLE DE PLEMEUR
Mairie

Démarrage du projet de construction d'une nouvelle unité de production de 3,3 M€

Clôture du budget envisagé en 2022

20/11/2021

Le budget de fonctionnement s'appuiera sur les engagements et les valeurs qui caractérisent la cuisine centrale à savoir :

- Favoriser le manger local et bio, gage d'un développement de l'économie locale et d'une restauration durable
- Privilégier les produits de qualité et de saison pour la saveur des plats cuisinés comme à la maison
- S'engager vers une éco-restauration,
- Garantir la sécurité alimentaire.

Les dépenses réelles de Fonctionnement sont en hausse à 2.085.000 € (1.470.000 € en 2021) du fait de l'extension du périmètre de la cuisine avec la fourniture de repas aux écoles maternelles et élémentaires de la ville de Quimperlé et du collège Jean Paul II et de la très forte hausse des fournitures alimentaires nécessaires à la fabrication des repas. La masse salariale est ajustée selon l'évolution du périmètre et prend en compte les mesures décidées au niveau national et local.

Les recettes de vente de repas sont attendues également en hausse, conséquence du changement de périmètre et de la hausse des tarifs afin de permettre l'équilibre du budget sans inscription de subvention du budget principal.

Les investissements prévus en 2022 s'élèvent à 40 K€ et concernent le renouvellement du matériel de cuisine. Leur financement est assuré uniquement par les dotations aux amortissements (40 K€).

La dette : aucune dette n'a été contractée pour ce budget



Budget lotissement de Kerdroual

- Le budget 2022 sera ajusté en fonction des réalisations constatées en 2021 avec maintien d'une subvention d'équilibre estimée à 150 K€, sa clôture devrait être effective courant 2022.